

Conseils Communautaires

Les différents conseils communautaires :

- **16/07/2020**
 - Premier conseil communautaire depuis les élections municipales
 - Election du Président et des Vice-Présidents
- **23/07/2020**
 - Dispositif d'aide à l'acquisition de vélo et équipement
- **10/09/2020**
 - Atelier Chantier d'Insertion - Mise en place d'une activité de nettoyage des locaux intercommunaux (EMI, Delta Affaires, Delta Services)
 - Piscines Intercommunales - Remboursement exceptionnel des activités aquatiques
 - Création d'un FAB LAB (fabrication additive) au sein de FL TECH (Tiers lieu d'innovation numérique)
- **15/10/2020**
 - Bons d'achat bonifiés pour le soutien des commerces et artisans du Bassin
- ***Prochain Conseil Communautaire : 17/12/2020***

Conseils Communautaires

Dispositif d'aide à l'acquisition de vélo et équipement

Aide financière à l'achat de vélos (vélos urbains, VTT, vélos utilitaires et familiaux, vélos à assistance électriques) et d'équipements.

Période : 01/09/2020 → 31/12/2021

Enveloppe : 20 000 €

Surprime pour les équipements neufs de type antivol, kit d'éclairage, vêtement de pluie, sacoche, porte-bébé, remorque vélo (facture d'un professionnel).

Dispositif de l'aide accessible à toute personne physique majeur dont la résidence principale ou le lieu de travail se situe dans l'une des communes du Bassin de Pompey sans condition de revenus

	VAE		Vélo urbain		Vélo familial/utilitaire		Surprime équipement	
	Revenus inférieurs au barème	Revenus supérieurs au barème	Revenus inférieurs au barème	Revenus supérieurs au barème	Revenus inférieurs au barème	Revenus supérieurs au barème	Revenus inférieurs au barème	Revenus supérieurs au barème
Taux d'aide	50%	20%	50%	20%	50%	20%	50%	20%
Montant maximum subvention	300€	100€	135€	45€	450€	150€	45€	15€

Accusé de réception

Le dossier est disponible en mairie, la CCBP et sur le site internet de la CCBP. Il est à déposer à ma CCBP.

Conseils Communautaires

Piscines Intercommunales - Remboursement exceptionnel des activités aquatiques

16 nov.

Dossier_complet_Conseil communautaire_10_09_2020 (1 sur 5)

PISCINES INTERCOMMUNALES CHAMPIGNEULLES ET POMPEY		
<i>Annexe délibération du 10 09 2020 Tarification piscines liée aux conditions sanitaires exceptionnelles (Covid 19)</i>		
COURS COLLECTIFS	Tarifs pour la saison 2020/2021 incluant le report d'un trimestre de la saison 2019/2020	Tarif
	Activité hors aquabike par année scolaire (de septembre à juin) entrée comprise	
	1 séance par semaine :	121,27 €
	2 séances par semaine :	177,13 €
	Activité Aquabike par année scolaire (de septembre à juin) entrée comprise	
	1 séance par semaine :	142,40 €
DEMANDE DE REMBOURSEMENT	PUBLIC	Valeur du remboursement
	Remboursement partiel d'un abonnement annuel « entrée piscines » (valeur : 3 mois de fermeture des établissements nautiques)	31,25 €
	Remboursement d'un trimestre d'un abonnement annuel 2019/2020 à une activité	
	Activité hors aquabike	
	1 séance par semaine :	60,63 €
	2 séances par semaine :	88,57 €
	Activité Aquabike	
1 séance par semaine :	71,20 €	
Remboursements effectués uniquement par virement bancaire sur présentation d'un relevé d'identité bancaire. Hors fermeture exceptionnelle, les conditions générales de vente en vigueur restent applicables à toute demande émanant d'usagers.		

Conseils Communautaires

Dynamisation du Commerce et de l'artisanat de proximité - Bons d'achat bonifiés

Rappel du principe des bons d'achat bonifiés :

Le client achète jusqu'à 6 bons d'achat par foyer d'une valeur de 10€ chaque et valables 3 mois à partir de la date d'achat. En retour, il reçoit jusqu'à 6 bons d'achat d'une valeur de 20€ à dépenser dans les commerces du bassin référencés sur la plateforme www.jeconsommevaldelorraine.fr.

- Le consommateur potentiel se rend sur la plateforme internet www.jeconsommevaldelorraine.fr ;
- Il achète en ligne par carte bancaire un ou plusieurs bons d'achat à 10 € (maximum de 6 bons d'achat par foyer), acquisition entre le 1^{er} novembre 2020 et le 31 janvier 2021 avec une durée de validité de 3 mois à partir de la date d'achat ;
- Il reçoit en version dématérialisée un ou plusieurs bons d'achat d'une valeur de 20 € ;
- Les bons d'achat seront utilisables chez les professionnels qui se sont inscrits sur la plateforme ; ces derniers recevront sur leur compte bancaire les montants équivalents aux bons d'achat une fois par mois (minorés d'une commission de 1% pour frais bancaires) ;

Suite à la crise sanitaire, la plateforme qui devait être opérationnelle le 1/11/2020 a pris du retard et est en cours de référencement auprès des commerces du bassin. Au mieux, elle devrait être opérationnelle vers le 15 décembre. Le problème est le référencement (photo, texte, référence, descriptif) de chacun des produits que le commerçant souhaite mettre sur la plateforme, tâche assez chronophage.

Mr Franck DINI (CCBP) nous informera des avancées et de la date de mise à disposition de cette plateforme. Suite à la situation sanitaire actuelle, cette opération est décalée au plus tôt en décembre 2020